

ALERTE METEO ORANGE VENT

Météo France place le département de l'Oise en vigilance orange à compter du vendredi 23 octobre 2026, 10h00, en l'état des prévisions, pour le(s) phénomène(s) suivant(s) : **vent**.

Ce niveau de vigilance correspond à des phénomènes dangereux prévus.

Les dernières prévisions disponibles font état de la menace suivante :

En fin de nuit de vendredi, le vent orienté au sud à sud-ouest se renforce par l'ouest. A partir du milieu de matinée et jusqu'en fin d'après-midi, le vent continue de se renforcer en virant à l'ouest et les rafales atteignent 90 à 110 km/h à l'intérieur des terres et 120 km/h sur le littoral exposé à l'ouest. Il n'est cependant pas exclu que de façon localisée les rafales puissent atteindre les 120 km/h sur une partie centrale de la région, entre la mi journée et le début d'après-midi. Le vent commence à mollir progressivement à partir du début de soirée dans l'intérieur ouest.

Tenez-vous informés de l'évolution de la situation sur <https://meteofrance.com/> et <https://www.vigicrues.gouv.fr/>, ainsi que sur le site internet de la préfecture en cas d'événement suivi <https://www.oise.gouv.fr/>.

Nous vous appelons à relayer cette alerte et les conseils de comportement suivants auprès de votre population :

Conséquences possibles :

Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.

Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.

Des branches d'arbre risquent de se rompre.

Les véhicules peuvent être déportés.

La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.

Le fonctionnement des infrastructures des stations de ski est perturbé.

Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportement :

Je protège ma maison et les biens exposés au vent.

Je me tiens informé auprès des autorités.

Je limite mes déplacements.

Je prends garde aux chutes d'arbres et d'objets.

Je n'interviens pas sur les toits.

J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison.

Rappel des numéros d'urgence :

- Le **112** – numéro d'appel européen : pour toute urgence nécessitant une ambulance, les services d'incendie ou la police lorsque vous êtes en déplacement dans un pays européen ; par les voyageurs étrangers qui ne connaissent pas les numéros d'urgence en France.
- Le **15** – Samu : pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale (malaise, coma, hémorragie, douleur thoracique, difficultés respiratoires, brûlure, intoxication...) ; ou pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins (médecine générale, transport ambulancier...).
- Le **17** – Police secours / Gendarmerie : pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police ou de la gendarmerie (violences, agression, vol à l'arraché, cambriolage...). À noter : en cas d'appel non urgent, c'est-à-dire pour signaler à la police un fait qui ne nécessite pas d'intervention immédiate, contactez le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie le plus proche des lieux des faits ou de votre résidence.
- Le **18** – Sapeurs-pompiers : pour signaler une situation de péril ; ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide (incendie, fuite de gaz, risque d'effondrement, brûlure, électrocution, accident de la route...).
- Le **114** – Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : Ce numéro est accessible par SMS, tchat, visio et fax.